

POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 14 août 2026

À TOUS ET TOUTES LES EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(ÈRE)S
ET À TEMPS PARTIEL

AVIS DE CONVOCATION – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à des assemblées générales qui se tiendront :

Du 15 septembre au 7 octobre 2026 – voir calendrier ci-joint

ORDRE DU JOUR - - AG-2026-01

- 0.0 Ouverture de l'assemblée générale
- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour (VOTE) (1)
- 2.0 Mot de la présidence
- 3.0 Bilans des vice-présidences (dépot sur le site web)
 - 3.1 Vice-présidence à la mobilisation, à la vie syndicale et à l'information
 - 3.2 Vice-présidence aux relations de travail - Succursales
 - 3.3 Vice-présidence aux relations de travail – Bureaux
 - 3.3 Vice-présidence à la santé et sécurité du travail
 - 3.4 Bilan des délégués
- 4.0 Présentation du Pionnier
- 5.0 Présentation des états financiers (VOTE) (1)
- 6.0 Rapport du comité de surveillance des finances (VOTE) (1)
- 7.0 Présentation et adoption du budget (VOTE) (1)
- 8.0 Modifications à la convention collective
 - 8.1 Présentation des modifications proposées
 - 8.2 Proposition succursale solo (VOTE) (1)
 - 8.3 Proposition Employé absent lors de la formation (VOTE) (1)
 - 8.4 Remplacement cvin (VOTE) (1)
 - 8.5 Transferts (VOTE) (1)
- 9.0 Modifications aux statuts et règlements
 - 9.1 Présentation des modifications proposées
 - 9.2 Élections des délégué.es (VOTE) (1)
 - 9.3 Élection des membres du comité exécutif et comité de surveillance des finances (VOTE) (1)
 - 9.4 Droit de vote (VOTE) (1)
- 10.0 Échanges de groupe sur la libéralisation de la vente de l'alcool (discussion bidirectionnelle – vidéo)
- 11.0 Élections des délégué.es (Montréal-Ouest et Bureaux) (VOTE) (1) (2)
- 12.0 Varia
- 13.0 Fermeture de l'assemblée générale

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et nous vous présentons nos salutations les meilleures.



Nicolas Stake-Doucet
Secrétaire général

AFIN D'EN FACILITER LE DÉROULEMENT, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS DISPONIBLES SUR NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES AVANT L'ASSEMBLÉE.

Un vote sera tenu sur les points 1.0, 5.0, 7.0, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 9.2, 9.3, 9.4 et 11.0

- (1) Pour participer à l'assemblée et avoir droit de vote, vous devez être membre du syndicat et avoir signé votre formulaire d'adhésion. Si vous n'êtes pas encore membre, veuillez noter que des formulaires d'adhésion seront disponibles sur place ou vous pouvez remplir votre demande d'adhésion en ligne au semb-saq.net.
- (2) Des élections au poste de délégué.e régional.e auront lieu. Pour la procédure d'élection, voir l'article 6.01 des Statuts et Règlements du SEMB SAQ disponible sur le site Internet du syndicat : semb-saq.net

VEUILLEZ NOTER QUE LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ASSISTER À CES RÉUNIONS NE SERONT PAS REMBOURSÉS PAR LE SYNDICAT